

## Code de vie

### **RESPECT**

*Se respecter, c'est faire preuve de :*

- ✚ **Responsabilité**, en me fixant des objectifs réalistes et en m'organisant pour assurer assiduité et présence active à mes cours. En adoptant un mode de vie équilibré (alimentation, repos, etc.) qui me permet d'être disposé mentalement et physiquement à travailler.
  - **Attention aux boissons énergisantes ! La quantité absorbée doit être contrôlée.**
- ✚ **Engagement**, en respectant les échéanciers fixés par les enseignants, afin qu'ils puissent être un soutien dans la réalisation de mes objectifs.
- ✚ **Appartenance**, en ayant toujours ma carte d'étudiant.e sur moi et en la présentant sur demande, afin de prouver mon statut d'élève du Centre.
  - Tout élève dont le dossier est inactif doit se présenter au secrétariat pour s'identifier et régulariser la situation.
- ✚ **Transparence**, en utilisant le casier pour mon matériel scolaire exclusivement. De ce fait, j'accepte que le contenu du casier soit vérifié en tout temps sur demande de la direction, puisqu'il est la propriété du Centre.
- ✚ **Décence**, en portant, en tout temps, une tenue vestimentaire couvrant suffisamment le corps et convenant au milieu scolaire. Les vêtements ou accessoires proposant un message sexiste, raciste ou violent ne sont pas tolérés au Centre.
- ✚ **Hygiène**, en veillant à ne pas dégager d'odeur forte, telle qu'un parfum intense, la transpiration corporelle ou les odeurs qui imprègnent les vêtements (ex. fumée, odeur de nourriture, cannabis, etc.). L'élève pourrait avoir à retourner chez lui pour se changer.
- ✚ **Sobriété**, en m'abstenant de consommer, posséder ou vendre de la drogue (incluant le cannabis), des boissons alcoolisées ou tout autre forme de stupéfiant au Centre et ses alentours. La sobriété est essentielle au Centre.

### **RESPECT**

des autres

**Respecter les autres, c'est :**

- leur permettre de vivre en paix;
- tenir compte de leurs besoins et de leurs droits.

*Et faire preuve de...*

#### ✚ **Civisme**

- A. En maintenant les espaces communs, le mobilier et le matériel scolaire propres, en bon état et exempts de graffitis. Favoriser le recyclage.
- B. En respectant la Loi anti-tabac qui interdit de fumer tout tabac ou devapoter à moins de neuf (9) mètres des portes et fenêtres d'un établissement public.
- C. En FDT, en déposant mon cellulaire dès mon entrée en classe dans une des pochettes prévues à cet effet.  
En FGA, en rangeant mon cellulaire durant les cours, en mode silencieux.

L'utilisation du téléphone cellulaire lors des cours ne doit être réservée qu'aux urgences, suivant l'autorisation de l'enseignant.e. Tout **appareil de communication** tel que téléphone portable, montre connectée, iPad ou autre appareil intelligent peut servir uniquement aux activités pédagogiques permises par l'enseignant.e.

- D. En gardant un ton de voix modéré dans les espaces communs; cafétéria, corridors, salle de toilettes. La flânerie est également interdite dans ces lieux ainsi qu'aux casiers et dans les escaliers.
- E. En communiquant poliment avec tout le personnel du Centre et avec tous les autres élèves. La **violence** verbale, physique ou psychologique ne sera tolérée sous aucun prétexte. L'intimidation, le mépris, le racisme, le vol et le vandalisme sont aussi des gestes de violence.
- Tout **acte de violence** entraînera une **suspension** sur-le-champ suivie d'une **rencontre avec la direction** et un **intervenant**. Selon la gravité, l'expulsion définitive pourra être envisagée.
  - Au centre Gédéon-Ouimet, on construit nos relations sur le respect et l'entraide. Victime de violence ou d'intimidation? Parlez-en à un membre du personnel en qui vous avez confiance. Combattre la violence, c'est l'affaire de tous.

### **Tolérance**

- A. En considérant les autres comme égaux.
- B. En refusant toute forme de **harcèlement** et de **discrimination** liée au sexe, à l'origine ethnique, à la religion, à l'orientation sexuelle, au statut socio-économique ou à toute autre différence.
- C. En agissant pour faire cesser ces actes lorsque j'en suis témoin.

### **RESPECT**

citoyen

**Utilisation du système d'alarme-incendie** - Selon l'article 437 du Code criminel, l'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie entraîne le dépôt d'une plainte criminelle contre le responsable. De plus, l'élève, ou ses parents (dans le cas d'un élève mineur) est responsable des frais et dommages occasionnés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

-  Respecter l'environnement, c'est considérer les lieux et les objets environnants comme un bien collectif et en prendre soin (classes, cafétéria, toilettes).

Ex. : garder les pupitres propres en évitant d'écrire dessus

Ex. : pousser sa chaise sous la table après utilisation à la cafétéria

Ex. : tirer la chasse d'eau de la toilette

Ex. : garder son casier propre

-  Participer au système de gestion des déchets (recyclage et résidus alimentaires).

-  Respecter les règles de sécurité en n'entravant pas les espaces de circulation comme les corridors, les escaliers et les portes d'entrée et de sortie. (ex. : ne pas s'asseoir dans les marches).

**Tout manquement à une de ces règles, selon la fréquence et la gravité de la situation, entraînera un avis disciplinaire ou la suspension des activités de formation de façon temporaire, pouvant aller jusqu'à une fin définitive.**